VILLE DES NOES PRES TROYES

DECLARATION PREALABLE D'UN VIDE GRENIER OU D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 du code de commerce et articles R.321-1 et R.321-9 du code pénal)

Votre demande d'organisation doit être adressée 15 jours avant la date prévue de la manifestation à la Mairie des Noës-près-Troyes – Place Jules Ferry – 10420 LES NOES PRES TROYES

TYPE DE MANIFESTATION : ☐ vide grenier ☐ vide maison ☐ vente au déballage

DEMANDEUR :

NOM : …… PRENOM : …….

ADRESSE : ……

CP : …… VILLE : …….

TELEPHONE : ……

DENOMINATION SOCIALE / ASSOCIATION : ……

QUALITE : ……

N° SIRET : ……

CARACTERISTIQUES DU VIDE GRENIER OU DE LA VENTE AU DEBALLAGE :

Durée de la vente (en jours) : …….

Date : …… Heures de début et de fin : …….

Adresse détaillée du lieu de la manifestation : ……
……

Type de marchandises vendues : ☐ neuves ☐ occasion
Nature des marchandises vendues : …….
……

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :
Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ……. certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce.

Date et signature du demandeur

Toute fausse déclaration préalable d'un vide grenier ou d'une vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amendes et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à un vide grenier ou à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L.310-5 du code du commerce).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : …… N° d'enregistrement : ……
Remise du récépissé au demandeur (M……) le ……
Celui-ci valant accord, après signature de M le Maire.
Observations : …….
……